Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail uniquement, **5 jours francs** avant la date prévue pour le survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélico) : **RTE** Tél : 06,74,84,22,41

Bénéficiaires : **RTE**

OBJET du SURVOL (préciser le type de matériel et le nombre de personnes transportées)	Date du vol	Aire de départ (DZ vallée)	Aire d'arrivée (DZ haute)	Transport de Matériel (Nb rotation)	Transport de personnes (Nb rotation)	Nombre total de rotations prévues
TRAVAUX DE MAINTENANCE SUR LA LIGNE ELECTRIQUE CORDEAC PONT ESCOFFIER AU NIVEAU DU LAC LOVITEL	**13/10/2016**	LE PERIER	PYLONE n 56	1	**3**	**4**
DEPOSE DE BUCHERON AU NIVEAU DU PYLONE 38 EN DESSUS ENTRAIGUE	**13/10/2016**	LE PERIER	PYLONE n 38	2	2	2

Précisions sur plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :

Description des aéronefs (type / couleur / immatriculation) :
BLANC BLEU FGRRA

Pilotes : Nom du pilote :DECELLE BRUNO

A
Le

Autorisation accordée n° 508/2016

Conditions particulières :

- Prévenir le Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,
- Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

A Gap, le 22/09/16
Le Directeur par intérim,
Thierry DURAND

Copie au secteur de :
Valbonnais/Oisans

PARC NATIONAL DES ECRINS

Préconisations du Parc national :

Côté OISANS, l'intervention ne devra concerner que les pylônes 55 et 56. Il y a en effet, au pied du pylône 57, un polygone flore (Sophie) qu'il convient de ne pas déteriorer

OISANS, le 21/09/16